

Elaboration du document d'objectifs (DOCOB) « Vallées de la Saye et du Meudon »



Groupes d'échanges des 5, 7 et 12 juin 2012

Liste des personnes présentes :

Nom	Organisme
Guy Valleau/ Baptiste Londeix	S.I.A. Saye
Didier Pasquon	Fédération pêche 33
Isabelle Oran	Viticulteur
Joël Verdier	Mairie Savignac-de-l'Isle
Jean Timbal	CSRPN
Dominique Goutieras	ATP / ONCFS
Pierre Yves Lancuener	Exploitant
Elsa Fulcrand	Pays du SCOT Libournais
Max Portets	Mairie de Galgon
B. et A Bernescut	retraités
David Redon	A.G.A.M. Isle et Dronne
Eric Finck	Propriétaire de moulin
J-L Desperiez / Lise Bourdon	CDC St Savin
Kléber Audinet / Michel Safaure	Mairie de St Ciers d'Abzac
Jean-Michel Pennecot	Pêche Marcenais
Michel Lapierre	Retraité
Philippe Gronnier	Mairie de Marcenais
Daniel Aubert	Retraité
Jean Lasserre	Mairie de Laruscade
Isabelle Dumas Duret	Mairie de Laruscade
Hervé Bernard	Mairie de Laruscade, Sapeur-pompier
JP Labeyrie	Maire de Laruscade, Agriculteur
Luc Rimbart	
Jacky Maud	Retraité
Pierre Guimberteau	Retraité
Nathalie Courreau	Mairie Cavignac
Dino Carniato	Retraité
Marcel Bourreau	Mairie de St Mariens

1. Objectifs des groupes d'échanges

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 « Vallées de la Saye et du Meudon », le public des communes concernées a été convié à participer à des groupes d'échanges. Ces réunions de concertation, organisées pendant la phase de diagnostic des milieux naturels et des activités socio-économiques ont pour objet d'associer le public à la démarche Natura 2000 et de le faire participer au travail mené par le bureau d'études Rivière Environnement.

2. Discussions

Les trois réunions ont été organisées dans 3 lieux différents afin de faciliter les déplacements pour les participants ; elles étaient basées sur le déroulé suivant, avec présentation des données en vidéo-projection :

- Rappel de la démarche Natura 2000
- Présentation du périmètre d'étude et des raisons du classement des vallées de la Saye et du Meudon en Natura 2000
- Discussions autour des thématiques des milieux naturels, de la gestion de l'eau, des activités économiques et des activités de loisirs.

Les principaux points abordés par les participants lors de ces rencontres sont les suivants :

Pour commencer, la **gestion des niveaux d'eau** sur la Saye est un élément sur lequel la plupart des participants des trois groupes de discussions ont insisté. Le maintien des milieux humides est dépendant de la gestion des ouvrages hydrauliques. La plupart des pelles et des moulins ne permettent plus de réguler les niveaux d'eau car ceux-ci ne sont plus fonctionnels. Les coûts de remise en état des ouvrages hydrauliques sont élevés et aucune aide n'est prévue pour aider les propriétaires. Certaines zones sont concernées par des problèmes d'ensablement liés à la mauvaise gestion des ouvrages. L'utilisation des pelles sur les ouvrages encore fonctionnels est réalisée de façon arbitraire et non concertée à l'échelle de l'ensemble du cours d'eau mais aussi par manque d'informations sur la bonne gestion des niveaux d'eau.

Le syndicat a pour projet de mener un travail de réflexion sur la mise en place d'une charte de bonne gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Par ailleurs, des mesures liées à la continuité écologique devront être prises afin de respecter la Directive cadre Européenne (obligation des propriétaires de mettre leurs ouvrages aux normes). Cependant, ces actions devront faire l'objet de réflexions croisées et d'une approche globale car les moulins sont aussi un patrimoine culturel et bâti à respecter.

Des participants soulignent des problèmes de qualité d'eau en période de fortes pluies.

Les **milieux naturels** de la Saye et du Meudon ont longtemps souffert des gros travaux de curage et de remembrement réalisés dans les années 70-80. De nombreuses zones humides et espèces de poissons notamment ont été affectées par ces aménagements. Toutefois, l'arrêt de ces pratiques et

le travail de gestion raisonnée du cours d'eau et de sa ripisylve mené par le syndicat Intercommunal d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary, font aujourd'hui que le site retrouve des milieux naturels et des espèces particulièrement intéressants. De plus, peu de pollutions dégradent ces écosystèmes et la pratique de l'élevage extensif permet d'entretenir ces espaces.

Des participants ont fait part de leurs inquiétudes concernant la construction de la **Ligne à Grande Vitesse**. Cet aménagement entraîne en effet la destruction de nombreuses espèces et habitats naturels en pleine zone Natura 2000. Il a été rappelé que ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté ministériel et ne peut donc pas être dévié pour des raisons de conservation du site Natura 2000. Cependant, l'ensemble des aménagements réalisés dans le cadre de la LGV ont été soumis à des études d'impacts sur l'environnement et doivent désormais répondre à un cahier des charges strict concernant la prise en compte des espèces (création de passages à faune par exemple). De plus, des mesures compensatoires devront être mises en place.

Sur le thème des **activités de loisirs**, il a été signalé l'activité VTT qui est pratiquée tout au long de l'année « sans déranger » ; certains pratiquants sont surpris de voir des décharges sauvages le long de la rivière ; ils souhaiteraient mettre en place des actions de nettoyage.

L'AAPPMA de Marcenais pratique de l'alevinage en coordination avec la fédération de pêche. Pas de problème avec Natura 2000. Mais souligne les problèmes liés à l'ensablement du lit de la Saye.

Même réflexion pour les chasseurs ; dans la mesure où il n'y a pas d'interdit, cela ne pose pas de problème. Il y a une tonne à canards sur le site (problème de l'envahissement par la jussie).

Enfin, le manque de **communication** concernant Natura 2000 et la tenue de ce type de réunions a été à plusieurs reprises mis en avant. Le public n'a pas été informé du travail préalable réalisé en 2010 par le Conservatoire des Espaces Naturels et veut désormais être associé à la démarche. Il a été rappelé que les informations ont été transmises aux communes, aux membres du comité de pilotage et ont été relayés par les sites internet ainsi que par des articles de presse (Sud-Ouest et le Résistant). Au vu du nombre très important de propriétaires concernés sur le site de la Saye et du Meudon, le syndicat et le bureau d'études ne sont pas en mesure de réaliser des envois par courrier à chaque riverain. Il est donc important de relayer l'information autant que possible. A ce propos, le Pays du Scot Libournais propose de faire le relai d'information via son site internet.

Des participants se sont aussi étonnés de l'existence d'un Docob en Charente maritime et se demandent comment une cohérence va pouvoir se mettre en place car certains riverains sont concernés par les deux rives de la Saye.

De nouveaux groupes de travail seront organisés à l'automne 2012 afin de présenter les résultats du diagnostic réalisé par le bureau d'études, et de discuter des enjeux et des objectifs à prendre en compte.